

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DE REGIME 1DOCUMENT 8 BIS STAGE - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente proposition émane du Directeur de l'Institut pour la **COMMUNAUTE FRANCAISE** et se rapporte à l'établissement suivant :

IEPS COLFONTAINE

rue Clemenceau 60

7340 Colfontaine (Wasmès)

Matricule : 5432002

Téléphone : 065/67.26.88

Date : 01 juin 1995

Signature du Chef d'établissement,
Le Directeur,

Pierre VERSCHEURE

2. Transmis en date du par le réseau Communauté française.

3. Intitulé de l'unité de formation :

Formation préparatoire au jury spécial de la Communauté française chargé de conférer le diplôme de professeur de sténographie et de dactylographie - traitement de texte dans les établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur de type court de la Communauté française: stage pédagogique et didactique.

Code : 728104 U36 E1

4. Finalités de l'U.F. : repris en annexe 1 de 1 page.

5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 de 1 page.

6. Classement de l'U.F. :

**Enseignement Supérieur de type court
Catégorie pédagogique**

7. Programme du stage:

7.1. pour les étudiants: repris en annexe 3 de 1 page

7.2. pour le personnel chargé de l'encadrement: repris en annexe 4 de 1 page

8. Fixation des capacités terminales : repris en annexe 5 de 1 page.

9. Chargé(s) de cours : repris en annexe 6 de 1 page.

10. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation: 728104U36E1

10.1 étudiants: 10 périodes

Périodes	Classement de cours	Code U
----------	---------------------	--------

10.2. encadrement: 2 PP O / périodes par élève



11. Réserve au Service d'Inspection

a) Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique - annexe(s) éventuelle(s):

Béant

Buhei, le 25-08-95

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

29 AOUT 1995

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

FINALITES

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, les cours de l'unité de formation doivent:

1. contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social;
2. initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture;
3. permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil d'information culturelle;
4. être un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalité spécifique de confronter à la réalité de la profession les savoirs, savoir-faire, savoir-être acquis par l'étudiant dans les unités de formation suivantes:

- Formation préparatoire au jury spécial de la Communauté française chargé de conférer le diplôme de professeur de sténographie et de dactylographie-traitement de texte dans les établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur de type court de la communauté française - Sténographie;
- Formation préparatoire au jury spécial de la Communauté française chargé de conférer le diplôme de professeur de sténographie et de dactylographie-traitement de texte dans les établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur de type court de la Communauté française - Dactylographie-Traitement de texte;
- Formation préparatoire au jury spécial de la Communauté française chargé de conférer le diplôme de professeur de sténographie et de dactylographie-traitement de texte dans les établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur de type court de la Communauté française - Didactique spéciale

et d'acquérir les capacités à donner cours devant le jury spécial institué par le Gouvernement de la Communauté française qui délivre le titre de professeur de sténographie et de dactylographie - traitement de texte.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis comme élève régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit maîtriser les savoirs et savoir-faire suivants:

- dactylographier en suivant la méthode aveugle et à 10 doigts (doigté correct);
- former un sténogramme selon les règles d'écriture;
- énoncer et appliquer les règles de suppression au travers de mots, d'expressions;
- énoncer et appliquer les moyens de remplacement;
- sténographier un texte en transposant des données visuelles;
- lire les sténogrammes que l'on a formés;
- sténographier un texte en captant l'expression orale non chronométrée;
- transcrire la prise sténographique en utilisant le traitement de texte;
- reconnaître et appliquer les signes conventionnels et les abréviations les plus courantes;
- maîtriser les compétences orales et écrites de fin d'études secondaires supérieures en français;
- préparer une leçon et la présenter.

L'étudiant qui possède un titre pédagogique ou qui a été en fonction dans l'enseignement sur base d'une dérogation au titre sera admis d'office.

Il appartient au conseil des études de déterminer le moment opportun du début du stage pour que celui-ci soit profitable à l'étudiant.

PROGRAMME

Pour les étudiants

Le stage consiste à préparer et donner des leçons de sténographie et/ou de dactylographie - traitement de texte à des élèves de l'enseignement du plein exercice ou de l'enseignement de promotion sociale.

Programme

Pour le personnel chargé de l'encadrement

- faire signer la convention de stage par les trois parties,
- assurer le suivi du stage avec les parties concernées,
- établir l'évaluation continue du stage en collaboration avec le maître de stage et l'étudiant.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant sera capable de structurer et de développer une leçon de sténographie et/ou de dactylographie - traitement de texte de manière théorique et de l'appliquer dans une situation "in vivo".

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Enseignant.

COMMUNAUTE FRANCAISE

Seraing, le 3 juillet 1995

Conseil Supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale

Présidence: Jean LOOSVELDT
rue Curie 12 - 4100 SERAING
Tél.: Bureau: 041/307.317
Fax.: Bureau: 041/307.289
Tél.: Privé: 041/36.99.06

Monsieur Claude DELVAUX
Coordonnateur
Administration de l'Enseignement de
Promotion sociale
rue de la Science 43
1040 BRUXELLES

V. Réf.:

N. Réf.: C.SUP 1012/JL/BM

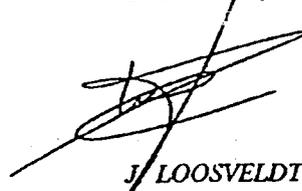
Monsieur le Coordonnateur,

Objet: *Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale*
Classement de l'unité de formation "Formation préparatoire au jury spécial de la
Communauté française chargé de conférer le diplôme de professeur de sténographie et
de dactylographe traitement de texte... stages pédagogique et didactique - 10 pér. + 2
pér./élève
IEPSCF - Colfontaine - Matricule: 5.432.002.

Je vous informe que le Conseil supérieur classe dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court et de promotion sociale l'unité de formation reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Coordonnateur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président,



J LOOSVELDT

Copie adressée:

- à Monsieur le Ministre ayant l'Enseignement de promotion sociale dans ses attributions
- à Monsieur le Directeur d'administration de l'Enseignement de promotion sociale
- à Monsieur l'Administrateur pédagogique de l'Enseignement de promotion sociale
- au Secrétariat permanent de l'Enseignement de promotion sociale
- aux organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement de promotion sociale subventionnés par la Communauté française
- au Coordonnateur de l'Enseignement de promotion sociale de la Communauté française
- à la Direction de l'établissement